

NOTE ENVIRONNEMENTALE

La nature est fragile, préservons la ensemble !

Rue Barjon - ZA Valmorge
F-38430 Moirans

Tél. +33 (0)4 76 35 57 47
Fax +33 (0)4 76 35 56 44

contact@mtc-sas.fr
www.mtc-sas.fr

1/1

SAS au capital de 71 500 euros - R.C.S Grenoble B 388 204 182 - APE 7112 B
SIRET 388 204 182 00033 - N° TVA intracommunautaire FR 03 388 204 182



PREMIERE EVALUATION D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE



Projet de remplacement du télésiégi du Grand Schuss de la station de Prabouré

Maître d'ouvrage : *Communauté de communes de la vallée de l'Ance*

Exploitant de l'appareil : *Société d'Economie mixte de Prabouré*

Objectif du projet : *Remplacer un appareil de 1962 devenu complètement obsolète et qui représente désormais un frein au développement du Parc d'Activités de Montagne de Prabouré*



SOMMAIRE

I - LE PROJET

- 1 - Historique du téléski du Grand Schuss et de la station de Prabouré**
- 2 - Utilisation actuelle du téléski**
- 3 - Etat mécanique de l'appareil et coûts à venir**
- 4 - Enjeux pour le Parc d'Activités de Montagne de Prabouré**
- 5 - Enjeux pour la station de Pleine Nature Ambert-Crêtes du Forez et le territoire de l'arrondissement d'Ambert**
- 6 - Quel projet de remplacement ?**

II - LE SITE / L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

- 1 – Les Hautes-Chaumes du Forez**
- 2 – La rivière Ance**
- 3 – Les estives de Valevieille**
- 4 – Le site d'implantation du téléski**

III - LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET

- 1 – Si on ne fait rien**
- 2 – Si on ne remplace pas l'appareil**
- 3 – Si on réalise le projet de remplacement**
 - 3.1 – Les conséquences environnementales en termes de fonctionnement**
 - 3.2 – Les conséquences environnementales du chantier de remplacement**

CONCLUSION

I – LE PROJET

1 - Historique du téléski du Grand Schuss et de la station de Prabouré

Le téléski du Grand Schuss de Prabouré est le plus ancien de la station. Il a été installé en 1962 sur le domaine de Prabouré par des investisseurs locaux désireux de créer une offre de ski sur la commune de Saint-Anthème.

Ce téléski fonctionne à ce jour depuis 54 ans et se classe parmi les plus anciens de France encore en fonctionnement.



Il s'agit d'un téléski débrayable construit par Montaz Mautino. Ce téléski fait 411 mètres de long pour un dénivelé total de 106 mètres.

Il a fonctionné jusqu'en 1995 avec un moteur thermique. Depuis il n'a pas subi de réelle modifications hormis le remplacement d'un pylône en 2010 lors de l'inspection à trente ans.

Il est propriété de la Communauté de communes de la vallée de l'Ance depuis 2002.

2 - Utilisation actuelle du téléski

Le téléski du Grand Schuss est aujourd'hui la pièce maîtresse du Parc d'Activités de Montagne de Prabouré.

De décembre à Mars il est exploité dans le cadre de la saison de ski. Il est utilisé en journée mais également en nocturne puisqu'il est le seul téléski de la station à être équipé de projecteurs.

D'avril à novembre il permet l'accès à trois pistes de trottinettes (et ce depuis 2011). Le Parc de Prabouré possède à ce jour 50 trottinettes de descente qui sont principalement utilisées sur cet appareil.

L'ensemble des activités du site sont gérées depuis 2012 par la Société d'Economie Mixte Locale de Prabouré. Les remontées mécaniques sont propriété de la Communauté de communes de la vallée de l'Ance mais leur gestion est assurée par la SEML de Prabouré via un contrat de Délégation de Service Public.

3 - Etat mécanique de l'appareil et coûts à venir

Ce téléski est encore en état de fonctionnement mais nécessitera d'importants investissements dans les années à venir. Sa structure générale est à bout de souffle et ses principaux composants sont à remplacer :

- Les fondations de l'ensemble des pylônes. Coulées en 1962, celle-ci sont aujourd'hui fortement dégradées et la prolongation de l'utilisation de ce téléski nécessiterait leur remise à neuf. Ce seul point représenterait des travaux non négligeables, autant d'un point de vue financier qu'en termes d'impact paysager et environnemental.

- Le câble tracteur présente des traces d'usure importantes et quelques fils se sont même cassés dernièrement. Il date de 1995 et a très largement dépassé la durée moyenne d'utilisation de ce type de câble (10 ans). Si l'exploitation du téléski devait être poursuivie, le remplacement du câble devrait se faire d'ici un an maximum.

- Le réducteur (bloc situé entre le moteur et la poulie motrice qui donne sa puissance et sa vitesse au téléski) de l'appareil est d'origine et date de 1962. Il est également au bout de sa durée de vie. Son mauvais fonctionnement le rend désormais relativement bruyant et un blocage total peut arriver à tout moment.

- Le moteur électrique de l'appareil a été installé en 1995 lors de l'arrivée tardive de l'électricité sur le site de Prabouré. En général, la durée de vie d'un tel moteur n'excède pas 20 ans. Celui-ci a d'ailleurs subi un « rembobinage » en 2009 et vit ses dernières heures de fonctionnement.

- Le boîtier de sécurité (de type EGVA Mini S2) qui permet le fonctionnement des différentes sécurités situées sur les éléments du téléski (pylônes, gares, portillons...) date des années 80. Il fonctionne actuellement très bien mais ses composants ne sont plus fabriqués. En cas d'avarie (foudroiement, choc...), cet élément qui conditionne une partie de la structuration de l'armoire électrique ne pourrait être remplacé. Une modification importante de l'armoire électrique du téléski est par conséquent à programmer rapidement en cas de poursuite de l'exploitation.

Ces différents points ont fait l'objet d'un devis fourni par l'entreprise GMM, constructrice de l'appareil. Pour garantir 5 ans de vie supplémentaire à ce téléski, la Communauté de communes de la vallée de l'Ance devra investir à minima 75 000 HT dans un appareil de 53 ans. Pour lui garantir 10 ans de vie, la remise à neuf des fondations des pylônes coûterait à elle seule plus de 100 000 €.

Au-delà de ces éléments, les différentes ossatures des pylônes sont également fragilisées par 53 années d'exposition aux mauvaises conditions météorologiques.

Cet ensemble de carences entraîne nécessairement une dégradation des conditions de sécurité pour les utilisateurs. Point sur lequel aucun écart ne peut-être permis.

Pour toutes ces raisons un remplacement de l'appareil est impératif et urgent.

4 - Enjeux pour le Parc d'Activités de Montagne de Prabouré

L'avenir du téléski du Grand Schuss conditionne tout simplement l'avenir du Parc d'Activités de Montagne de Prabouré car il est le lien entre les activités hivernales et estivales proposées sur le site. Avec le téléski débutant des Jonquilles, il est le seul équipement du site à fonctionner toute l'année.

Ce télésiège n'a pas d'équivalent à Prabouré ce qui lui confère un statut particulier. Il est à ce jour indispensable à toute poursuite des activités hivernales et estivales des lieux.

5 - Enjeux pour la station de Pleine Nature Ambert-Crêtes du Forez et le territoire de l'arrondissement d'Ambert

Le territoire Ambert – Crêtes du Forez ne compte qu'une seule station de ski de descente et un unique centre de pleine nature estival multi-activités. De ce fait, le télésiège du Grand Schuss devient un élément central. Sans lui, ni le ski, ni la multi-activité estivale ne seraient proposés à ce jour sur ce territoire.

Le Parc de Prabouré repose sur cet appareil car il ne compte que trois télésièges dont un spécifiquement dédié aux débutants. Le troisième n'est exploitable que l'hiver et éloigné de l'entrée de la station.

Son remplacement interviendra dans le cadre de la labellisation du site en « Station de pleine nature régionale » en 2014 et « Pôle de pleine nature massif-Central » en 2015.

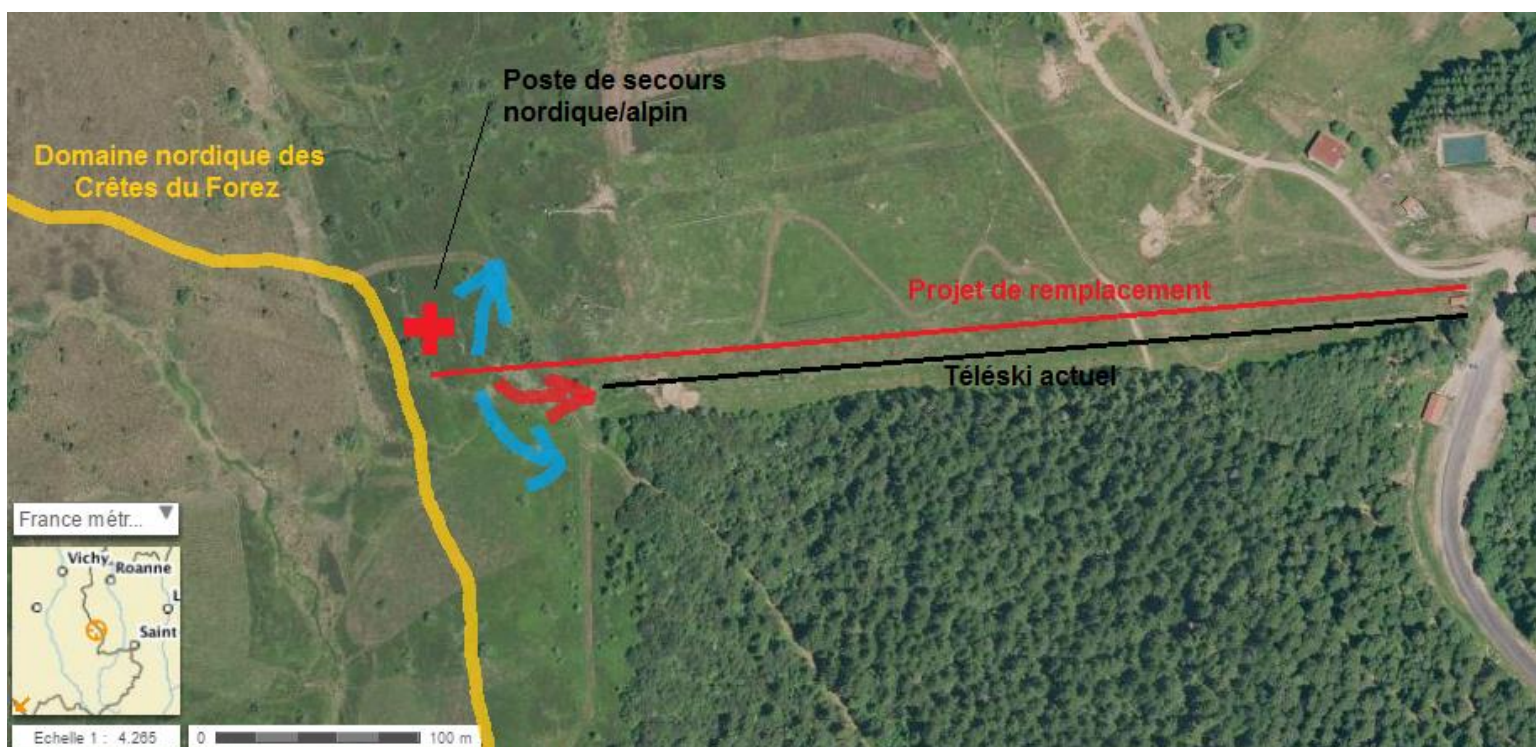
6 - Quel projet de remplacement ?

La station de Prabouré, que ce soit en été ou en hiver, a un fonctionnement et une offre axée sur une clientèle familiale. De ce fait, un remplacement du télésiège du Grand Schuss ne peut que s'envisager par un télésiège à enrouleurs.

Ce type d'appareil permet d'autre part une utilisation très polyvalente adaptée au fonctionnement « toutes saisons » du télésiège du Grand Schuss. La station de Prabouré est déjà équipée d'un télésiège à enrouleurs (télésiège débutant des Jonquilles) qui a démontré toute son utilité autant en hiver (très facile d'usage pour les skieurs débutants) qu'en été (facile à utiliser en trottinette).

Ce remplacement pourrait également permettre une réelle amélioration des domaines été et hiver de la station. Un prolongement de quelques mètres de l'appareil existant et un décalage d'une dizaine de mètres vers le nord peut offrir de toutes nouvelles perspectives au site.

Le schéma suivant présente le projet envisagé :



Les avantages d'une telle implantation seraient multiples :

- Pour le domaine de ski alpin, un nouveau téléski à enrouleurs allongé de quelques mètres aurait l'avantage de pouvoir desservir l'ensemble des pistes de la station. De ce fait cet appareil garantirait à lui seul le fonctionnement futur du site. Le troisième téléski des lieux, le téléski du Slalom, datant lui aussi des années 60, aurait simplement une fonction de renfort.

En ce qui concerne le ski, le décalage du téléski de quelques mètres vers le nord permettrait par ailleurs d'exploiter la bordure forestière exposée plein nord où l'enneigement est généralement très bon (accumulations de neige par le vent). Un tel aménagement entraînerait un meilleur taux d'ouverture de l'appareil et sans aucun doute un fonctionnement hivernal optimisé.

- La domaine nordique serait également impacté par cette construction. La prolongation de quelques mètres de l'appareil permettrait de relier le domaine alpin au domaine nordique des Crêtes du Forez. Ainsi un poste de secours propre aux deux domaines pourrait être créé au sommet des pistes, lieu où seraient centralisées toutes les opérations de secours d'un vaste espace. Cette opération permettrait de réaliser de réelles économies de gestion en fusionnant deux services de secours en un.

Toujours au sujet de ce même domaine nordique, la construction d'un téléski à enrouleurs permettrait aux pratiquants du nordique d'utiliser cet appareil pour rejoindre sans effort les plateaux des Crêtes du Forez. Cela n'est pas le cas actuellement car la prise du téléski du Grand Schuss est trop compliquée et inconfortable pour des skieurs de fond. Le domaine nordique des Crêtes du Forez pourra ainsi proposer des parcours à dénivelé négatif afin de reconquérir une jeune clientèle trop souvent absente des pistes de ski de fond.

- En ce qui concerne les activités estivales, la construction d'un téléski à enrouleurs permettrait à tous les utilisateurs de trottinettes de descente de pouvoir rejoindre le sommet des pistes. A ce jour la difficulté du téléski du Grand Schuss ne permet pas aux débutants de l'utiliser. Toutes les personnes de moins de 50 kg sont soulevées durant la montée ce qui ne permet pas leur passage. De ce fait elles sont cantonnées au téléski débutant sur seulement deux pistes des cinq que compte le domaine. Une construction nouvelle aurait par conséquent un impact extrêmement positif sur l'offre familiale du Parc d'Activités de Montagne de Prabouré.

- Enfin en termes d'image, le téléski du Grand Schuss est la vitrine du site car il est situé à l'entrée du Parc. Un appareil neuf changerait totalement la vision renvoyée par le site de Prabouré aux visiteurs des lieux. Un appareil rouillé des années 60 ne renvoie pas une bonne image de l'environnement préservé des lieux.

II - LE SITE / L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

1 – Les Hautes-Chaumes du Forez

Le site de Prabouré fait partie intégrante de la ZNIEFF Haut-Forez (830007454) et du périmètre du site Natura 2000 des Monts du Forez.

La station de Prabouré est située au sud de la zone Natura 2000 Monts du Forez. De ce fait l'ensemble des projets de la station de Prabouré font l'objet d'une attention très particulière. La préservation de l'environnement du site est une priorité de la Communauté de communes de la vallée de l'Ance (propriétaire) et de la Société d'Economie Mixte de Prabouré qui gère les activités du Parc.

2 – La rivière Ance du nord

La station de Prabouré est située sur le bassin versant de l'Ance du Nord, rivière qui bénéficie du dispositif Natura 2000 en raison de la présence de la Moule Perlière. Le pied des pistes de la station est situé à environ 700 mètres linéaire et 150 mètres de dénivelé du lit de la rivière qui coule en contre-bas.

Les zones humides ou cours d'eau les plus proches du télési sont relativement éloignés et sans interférences possibles.

La zone humide la plus proche se situe sous le parking de la station, celle-ci donne naissance à un petit ruisseau qui serpente dans la forêt sectionnale du Fayt avant de rejoindre l'Ance. Le tracé du télési et cette zone humide sont par conséquent séparés par le parking, il n'y a donc aucune interférence possible.

Le cours d'eau le plus proche est situé à plus de 500 mètres, il s'agit du ruisseau de Vialevieille qui prend sa source au niveau d'une habitation permanente du hameau de Vialevieille. La topographie des lieux fait que les eaux de ruissellement qui pourraient provenir des environs du tracé du télési, ne peuvent que rejoindre le parking de la station et non ce ruisseau. Il n'y a donc pas d'interférence possible entre la source de ce ruisseau et le remplacement du télési.

3 – Les estives de Vialevieille

Les estives de Vialevieille sont gérées par une Syndicat qui salarie chaque été un berger pour garder un troupeau de 500 à 1000 brebis confiées par différents éleveurs de la vallée de l'Ance et de la plaine de la Dore.

L'ensemble des pistes de la station de Prabouré sont pâturées par le Syndicat d'Estive.

4 – Le site d’implantation du télési

Le site d’implantation du télési est situé au bout du parking de la station de Prabouré et possède une orientation Est/Ouest.

Plan IGN :

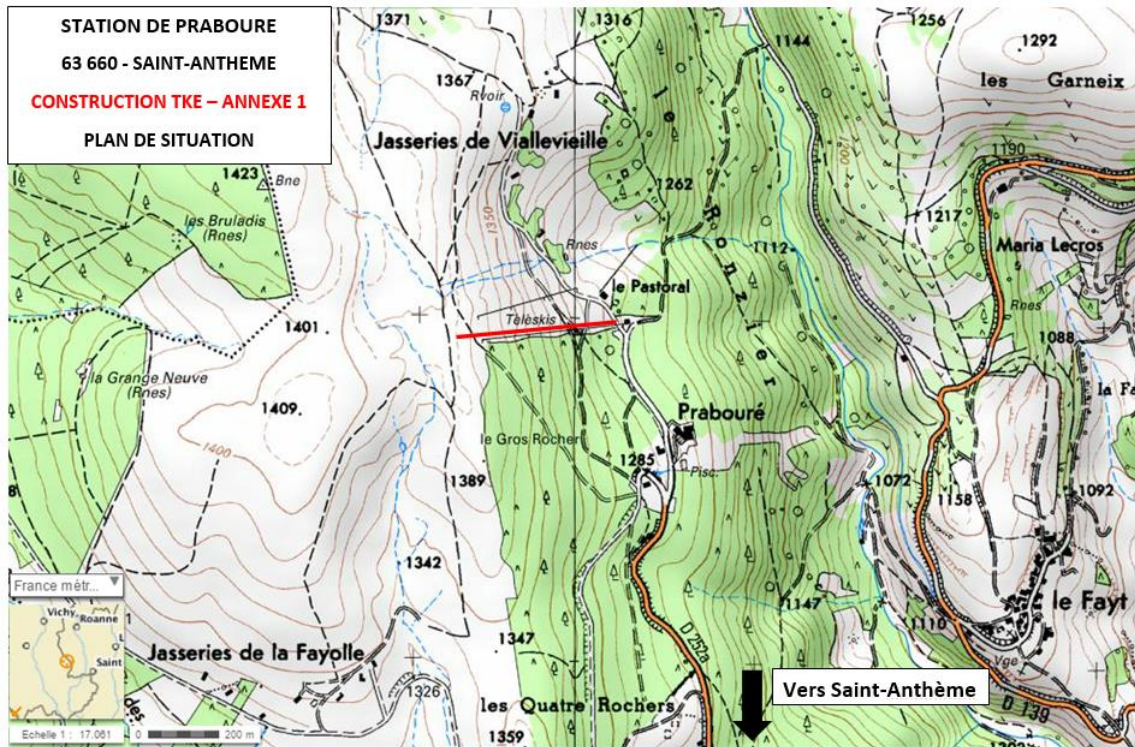
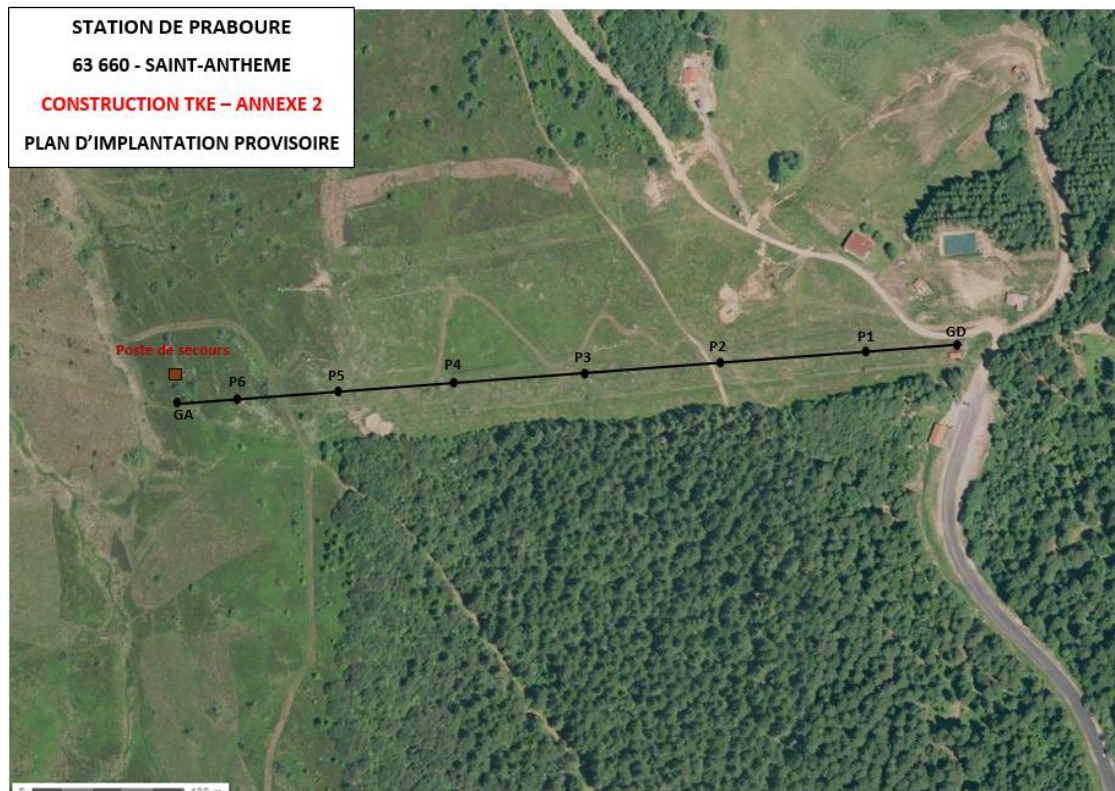


Photo aérienne :



Le couvert végétal des points d'implantation des différents pylônes sera évoqué à travers la présentation des différents éléments de l'appareil.

En termes de ressources en eau, le tracé de l'appareil est éloigné de tout cours d'eau permanent ou temporaires. Le lieu d'implantation se situe en effet sur les hauteurs d'un versant de la vallée de l'Ance orienté à l'Est. Le terrain est ici très drainant et aucune trace d'humidité n'est visible à proximité du tracé.

Il est à noter que la gare d'arrivée sera située non loin d'une vaste tourbière située sur le plateau de Vialevieille et clairement visible sur la photo aérienne. Cette dernière ne sera en rien concernée par le projet de remplacement du téléski. L'implantation de la gare d'arrivée est prévue à une distance très raisonnable (plus de 30 mètres) des abords de la tourbière et restera implanté dans le sens de pente des pistes. Ainsi aucun écoulement d'eau en provenance du téléski ne pourra se diriger vers la tourbière.

De la même manière, les skieurs alpins transportés par le téléski ne pourront y avoir accès. Entre le téléski et la tourbière passe une piste du domaine nordique des Crêtes du Forez qui traverse la tourbière de part en part. La gestion des domaines nordiques et alpins n'est à ce jour pas assurée par la même structure, cette dernière question ne concerne pas le projet évoqué ici et ses intervenants.

4.1 – Gare de départ

Comme l'ensemble de la ligne, la gare de départ sera décalée de 10 mètres vers le nord, donc à droite sur la photo ci-dessous. La gare de départ se retrouvera ainsi à droite de la cabane qui ne va pas bouger. L'alimentation électrique reste donc la même, sans nécessité de travaux importants (tranchées...).

En termes de terrain, la gare est située dans un environnement végétal qui a été soumis à des très nombreuses modifications par le passé. Les alentours de la cabane sont composés de remblais issus à la fois de l'implantation d'origine du téléski et de la création de la piste visible à droite de la photo. Cette piste dessert des habitations permanentes et secondaires du hameau de Vialevieille.

En termes de végétation, on retrouve ici des graminées diverses ne présentant aucune spécificité liée au site.



4.2 – Pylône 1

Dès le premier pylône on retrouve du terrain naturel qui n'a pas fait l'objet de terrassement depuis l'installation du téléski.

Toutes les pistes hautes de la station (hors espace débutant) sont d'anciennes landes dominées par la callune (très dense) et la myrtille qui se sont développées dans les années 80 et 90 lorsque l'estive de Vialevieille n'était plus pâturée.

Depuis maintenant six ans, la station et le Syndicat d'Estive s'associe pour limiter la présence de la callune et de la myrtille sur les pistes de ski mais plus largement sur l'ensemble de l'estive de Vialevieille (plus de 300 ha). Un broyage mécanique est effectué chaque année à la fin octobre depuis six ans. Sans qu'aucune opération de fertilisation ne soit menée, la callune et la myrtille laissent désormais peu à peu la place à diverses espèces de graminées, principalement des agrostis et de la fétuque rouge. Les pistes de Prabouré retrouvent ainsi une diversité végétale perdue désormais entretenue par les troupeaux de moutons menés sur les lieux chaque année par le Syndicat d'Estive.

Du fait de la présence jadis exclusive de la callune, de la myrtille et du genêt poilu, aucune espèce rare ou protégée n'a jamais été recensée sur les pistes hautes du domaine de Prabouré. La diversité végétale y était extrêmement faible jusqu'en 2010, date des premiers broyages.



4.3 – Pylône 2

On retrouve au niveau du pylône 2 la même végétation qu'au niveau du pylône 1.



4.4 – Pylône 3

La végétation varie également très peu au niveau du pylône 3.



4.5 – Pylône 4

Au niveau du quatrième pylône la callune est encore très présente.



4.6 – Pylône 5

Le cinquième pylône du futur télésiège se situera au niveau du poussard du télésiège de 1962. Le poussard est un pylône incliné assurant la tension de la ligne.

A ce niveau on quitte la piste de ski de descente. La callune recouvre la quasi-totalité des sols à proximité immédiate de l'appareil où les opérations de broyage n'ont pas été menées. Juste à côté, à proximité des barrières à neige, on retrouve la même végétation que sur les pistes.



4.7 – Pylône 6

Le sixième pylône, qui traduit l'extension souhaité de l'appareil, sera quant à lui implanté juste au-dessus du poussard dans une zone qui n'a pas fait l'objet de broyage. On retrouve par conséquent un couvert végétal en tout point similaire à ce qu'étaient les pistes de Prabouré avant 2010.

La lande est ici particulièrement dominée par la callune (60%), la myrtille (30%) et le genêt poilu (5%). Des pins sylvestres et des sorbiers des oiseleurs sont également présents.

Ces plateaux devraient peu à peu retrouver leurs pâturages d'antan puisque le Syndicat d'Estive souhaite mener des opérations de broyage et d'élimination des espèces arbustives le colonisant.



4.8 – Gare retour

La gare retour, dont la position exacte ne sera définie qu'après relevé topographique, devrait se situer à proximité immédiate de ce bouquet de pins. La végétation est identique à celle relevée au pylône 6, la callune domine très largement le couvert végétal et de manière très dense.



III - LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET

1 – Si on ne fait rien

Comme évoqué plus haut, si le télési du Grand Schuss n'est pas remplacé celui-ci ne pourra plus être exploité à très court terme. Cela signifierait la fin de la station de ski de Prabouré.

Cela signifierait aussi l'apparition d'une verrue paysagère qui risque de rouiller sur place durant de nombreuses années.

Cette situation n'est souhaitée par personne.

2 – Si on rénove l'appareil

La rénovation de l'appareil, non souhaitée, aurait d'importantes conséquences environnementales.

Tout d'abord le télési actuel serait maintenu avec les nuisances qui lui sont liées (voir ci-dessous).

D'autre part, les massifs bétons devront être remplacés. Cela imposera une dépose/repose de l'ensemble des gares et pylônes. Cette opération nécessitera d'importants travaux étant donné que les anciens massifs bétons devront être extraits et évacués et que de nouveaux devront être coulés.

En effet les ancrages métalliques et massifs préassemblés ne peuvent être compatibles avec un télési de 1962. De ce fait, de nouveaux massifs devront être coulés, cela signifie que des camions toupies devront accéder au site pour couler du béton. Les pylônes du haut n'étant pas accessibles par un camion toupie, les massifs bétons de ces derniers devront très certainement être coulés avec l'aide d'un hélicoptère...

Une rénovation serait ainsi un non-sens écologique. Un remplacement à neuf permettrait d'éviter toutes ces contraintes et de préserver l'environnement et les paysages de Prabouré.

3 – Si on réalise le projet de remplacement

3.1 - Conséquences environnementales du futur appareil

L'environnement est à Prabouré au cœur des préoccupations de tous. Tout simplement parce qu'à Prabouré, l'environnement est la matière première de l'activité économique développée aujourd'hui par le SEM et la collectivité.

Le remplacement du télési du Grand Schuss serait dans ce domaine une véritable avancée à différents niveaux :

- Pollutions des sols : un appareil de 1962, comme une voiture de cet âge qui aurait passé sa vie en extérieur à 1300 mètres d'altitude, a des problèmes d'étanchéité et nécessite surtout un graissage intensif sur de nombreuses pièces afin de compenser des problèmes de réglage et de vieillissement. Sur un appareil neuf à enrouleurs, les pollutions directes sont inexistantes.

- Pollutions sonores : un moteur de 1995 qui entraîne un réducteur de 1963 cela fait nécessairement beaucoup de bruit. Cette nuisance serait levée avec un télési à enrouleurs dont l'émission de bruit est quasiment nulle. Les enrouleurs permettent par ailleurs d'éviter le bruit des perches débrayables qui se choquent entre elles lors de l'arrivée en gare, point qui est un avantage non négligeable, tant pour l'environnement du site que pour les jeunes pratiquants souvent effrayés par ces bruits métalliques.

- Pollutions visuelles : L'esthétique des téléskis est désormais un point totalement intégré par les constructeurs, chose qui n'était pas le cas en 1962. Le nouvel appareil ne pourra pas détériorer les paysages du site de Prabouré, déjà marqués depuis des décennies par l'existence du ski. Seule l'image des lieux va évoluer, un appareil moderne venant remplacer un télésiège devenu autant obsolète que l'image qu'il renvoie.

Dans le cadre du projet de remplacement, le démontage du télésiège du Grand Schuss avec re-végétalisation des massifs bétons (sans extraction) sera bien entendu organisé en parallèle du chantier de construction. La surface végétale prélevée au niveau de l'implantation des nouveaux pylônes (seulement 1 m²) servira à recouvrir les anciens massifs bétons.

3.2 - Conséquences environnementales du chantier de remplacement

En termes de chantier, la construction d'un télésiège neuf sur une ligne parallèle à l'existante, n'engendrerait pas de réelles perturbations car la collectivité imposera au constructeur deux éléments incontournables :

- Premièrement les massifs bétons des gares de départ et d'arrivée devront être livrés sur place assemblés afin qu'aucun béton ne soit coulé sur site.

Voici un exemple de massif de gare de télésiège, ceux-ci sont directement livrés sur place :



- Deuxièmement les pylônes de ligne devront quant à eux posséder de simples ancrages métalliques. Ainsi le chantier serait extrêmement rapide avec très peu de mouvements d'engins. Son impact sur le site serait très faible et ferait l'objet de toute l'attention des intervenants afin de ne pas nuire à la qualité paysagère des lieux.

Les rares mètres carrés de terre qui subiront des modifications dans le cadre de la mise en place des pylônes feront l'objet d'une re-végétalisation. Toute terre végétale sera stockée et remise en place à l'endroit même de son extraction.

En termes d'accès, l'ensemble de la ligne du télésiège de Prabouré est accessible depuis des pistes forestières présentes dans la forêt voisine. Celle-ci, exploitée en futaie irrégulière, fait déjà l'objet de passage d'engins bien plus impactant que le seul camion six roues qui sera chargé de déposer les pylônes et les massifs de gare sur site.

Avec l'ensemble de ces mesures, un remplacement du télésiège ne peut être qu'un plus et une avancée pour la préservation du site de Prabouré.

CONCLUSION

Le Parc d'Activités de Montagne de Prabouré est actuellement en plein essor. Ce développement rapide connu depuis 3 ans a été encouragé par la labellisation du territoire en « station de pleine nature » en 2014 puis en « Pôle de pleine nature » en 2015.

Désormais le Parc de Prabouré possède de multiples équipements de qualité été comme hiver : une tyrolienne géante, une rando-ferrata, 50 trottinettes de descente, des dévalkarts, un parcours permanent de course d'orientation...

A l'entrée même du Parc demeure toutefois un équipement relativement vétuste, le téléski du Grand Schuss qui ternit l'image du site. Cet appareil doit désormais impérativement être remplacé.

Au-delà des aspects économiques, ce projet de remplacement représente une réelle avancée environnementale pour le site de Prabouré. Le vieux téléski de 1962 fait désormais tache dans le paysage du Parc de Prabouré, il est source de pollutions et de bruit que chacun voudrait voir disparaître.

Ce projet est une réelle opportunité pour le Parc de valoriser une fois de plus l'environnement exceptionnel du site de Prabouré tout en diminuant toujours plus son impact écologique. Voilà un véritable projet de développement durable qui vise à remplacer pour améliorer.